

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un octobre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : BERTRANDY Pierre, BRUGERE Philippe, CHEVALIER Pierre, COULAUD Danielle, COUTAUD Pierre, GUILLAUME Serge, GUITARD Jean-Pierre, MICHON Jean-François, ROCHE Philippe

ABSENT : URBAIN Jean-Yves

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDY Pierre

Date de convocation : 26/09/22

Membres en exercice : 134	Présents : 103	Votants : 103	Pour : 103	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------------	----------------	---------------	------------	----------------	------------

Référence DIEGE : 2022-10-21-09

Objet : Création de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical, compte-tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Président explique que trois agents du Syndicat de la Diège remplissent les conditions pour un avancement de grade.

Monsieur le Président propose la création des postes suivants :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- Deux postes d'agent de maîtrise principal ;

À temps complet à compter du 01/11/22 pour ces agents qui ont manifesté leur volonté de poursuivre leur carrière au sein du Syndicat de la Diège.

En effet, les missions qui leur sont actuellement confiées correspondent à ces grades. De plus, ces créations de postes répondent à un besoin en personnel qualifié et permettraient ainsi d'assurer le bon fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. Décident, compte tenu des nécessités de service, de créer, à compter du 01/11/2022, à temps complet, les postes proposés ;
2. Décident d'affecter les crédits nécessaires au budget du Syndicat ;
3. Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs pour la création de ces postes.

Fait et délibéré à MEYMAC,
Le 21/10/2022
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

